

# Vaud

Monsieur Florian Etter  
Répondant de relève  
[florian.etter@vd.ch](mailto:florian.etter@vd.ch)

Monsieur Philippe Rupp  
Secrétaire général de la Fondation "Fonds du sport vaudois"  
[philippe.rupp@ffsv.ch](mailto:philippe.rupp@ffsv.ch)



## Soutien aux fédérations

Prestation	Public cible	Existe-t-il un soutien financier? Quel est son montant?	Documents nécessaires / informations provenant des fédérations
Soutien financier aux associations cantonales.	Les associations cantonales.	CHF 1'700'000 de la Fondation "Fonds du sport vaudois" (bénéfices de la Loterie Romande).	Décompte des affiliés du canton aux fédérations nationales. Importance des activités J+S. Budget des associations.
Soutien aux clubs élites en sport collectif.	Les clubs de l'élite (1er et 2e niveau) + 3e niveau pour le football.	CHF 1'300'000 de la Fondation "Fonds du sport vaudois" pour environ 21 clubs.	Liste des athlètes.
Soutien à la construction et la rénovation d'infrastructures sportives.	Principalement les communes.	Environ CHF 4'200'000 de la Fondation "Fonds du sport vaudois".	
Construction / rénovation d'infrastructure sportives d'importance au moins régionale.	Le plus souvent les communes.	5% de subvention + 10% de prêt sans intérêt = entre CHF 10'000'000 et CHF 12'000'000 de la part de l'Etat de Vaud.	
Soutien financier aux Centres Régionaux de Performance (CRP).	Les associations cantonales.	CHF 200'000 de la Fondation "Fonds du sport vaudois" pour env. 40 CRP.	Preuve de reconnaissance des CRP. Soutiens financiers reçus par les fédérations. Nombre de cartes R et N délivrées par Swiss Olympic.
Soutien financier aux structures sport-études.	Les associations cantonales.	Jusqu'à CHF 20'000 selon le nombre d'élèves dans la structure de la part de l'Etat de Vaud	Comptes des la structure sport-études Liste des athlètes Contrats des entraîneurs

"Soutien aux athlètes" voir la page suivante

## Soutien aux athlètes

	Désignation	Nature du soutien Montant accordé	Durée du soutien	Demandeur	Délai pour la demande	Destinataire de la demande	Instance décisionnelle	Critères	Remarques	Moyens annuels Origine	Réglementation Bases légales	Informationen
Prestations financières	Fondation d'aide aux sportifs vaudois (FASV)	CHF 1'000 à CHF 3'500 par an	Entre 14 et 25 ans, renouvelable chaque année	Athlète	Toute l'année	Fondation d'aide aux sportifs vaudois Sandrine Monney, Secrétaire, Maillefer 35 1014 Lausanne	Conseil de fondation de la FASV	1) Vaudois/e 14 à 25 ans 2) Formation professionnelle en cours et crédible 3) Potentiel sportif national	~40 à 60 bourses chaque année	~ CHF 100'000 Dons privés + Fonds du sport vaudois (bénéfices de la Loterie Romande)	Statuts FASV	Non cumulable avec les bourses FFSV
	Bourses du Fonds du sport vaudois (FFSV)	Bourse annuelle : - Or : CHF 12'000 - Argent : CHF 10'000 - Bronze : CHF 8'000 - Elite: CHF 4'000	Tant que le/la sportif/ve est titulaire d'une Swiss Olympic Card or, argent, bronze ou Elite en sport individuel Carte Elite maximum trois ans	Don automatique sur la base des listes des cartes Swiss Olympic	Attribution chaque année (depuis 2005)	Fondation "Fonds du sport vaudois" Ch. de Maillefer 35 1052 Le Mont-sur- Lausanne	Fondation "Fonds du sport vaudois"	1) Posséder une Swiss Olympic Card or, argent, bronze ou Elite en sport individuel 2) Etre domicilié dans le canton de Vaud depuis 3 ans 3) En principe, disposer d'une licence dans un club vaudois	~90 bénéficiaires	~ CHF 570'000 Fondation "Fonds du sport vaudois" (bénéfices de la Loterie Romande)	Règlement interne Fondation "Fonds du sport vaudois"	Non cumulable avec les bourses FASV
	Mérite sportif vaudois	Athlète : (femme, homme, espoir) - CHF 1'000  Equipe : - CHF 2'000/2 pers - CHF 2'500/plus de 2  Club méritant : - CHF 2'500  Dirigeant : - CHF 1'000	Annuel	Propositions des clubs vaudois, du service cantonal du sport et des journalistes de la presse (sport). Nomination de 3 sportifs et 3 sportives pour un vote final	31 août	Service de l'éducation physique et du sport Ch. de Maillefer 35 1014 Lausanne	Jury ad hoc	Résultats sportifs	Cérémonie publique (400 personnes) chaque 1er jeudi de décembre	Financé par du sponsoring, l'Etat de Vaud et la Fondation "Fonds du sport vaudois"	Règlement du Mérite Sportif Vaudois	